



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ECOLE DE CONDUITE COOL DRIVE
450 avenue de Fronton
31200 TOULOUSE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 12 mai 2020 jusqu'au 11 mai 2023

Le préfet de département ou son représentant
La Cheffe du service
Risques et Gestion de Crise

Joëlle Wendling

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr